

Communiqué de presse

7 janvier 2015

**Préavis concernant la table ronde publique sur Swiss GAAP
RPC 14 „Comptes consolidés des compagnies d'assurance“,
21 avril 2015 – Zurich**

Comme annoncé par le communiqué de presse du 16 décembre 2014, la Commission RPC a pris la décision d'abroger Swiss GAAP RPC 14 „Comptes consolidés des compagnies d'assurance“.

A la suite de cette décision principale, le Comité d'experts a été chargé par la Commission RPC de coordonner avec les utilisateurs concernés et la FINMA une période de transition appropriée ainsi que de mener une table ronde publique.

En accord avec la FINMA, la table ronde publique a été convenue à la date du **mardi 21 avril 2015, entre 9:00 et 12:00**. Le lieu précis à Zurich sera annoncé en temps voulu.

Si vous désirez participer, veuillez-vous inscrire jusqu'au **27 février 2015** à l'adresse électronique fachsekretaer@fer.ch en mentionnant les informations suivantes :

Nom / Nom de l'entreprise:

Nom de l'interlocuteur:

Utilisateur à ce jour (Oui / Non):

Si non, utilisateur prévu pour l'année:

Intérêt en lien avec RPC 14:

Nombre de participants:

Pour de plus amples informations, veuillez-vous adresser à:

Prof. Peter Leibfried, président de la Commission RPC, Institut de comptabilité, controlling et auditing de l'université de Saint-Gall, Tigerbergstrasse 9, 9000 Saint-Gall, tél.: 071 - 224 76 30, fax: 071 - 224 76 37

A propos des Swiss GAAP RPC (www.fer.ch), il s'agit de la commission suisse de présentation des comptes dont les recommandations sont reconnues comme les normes minimales pour les segments «Sociétés du Domestic Standard» et «Sociétés immobilières» dans le règlement de cotation de la SIX Exchange Regulation et sont largement utilisées dans le domaine du droit privé et public. La présentation des comptes selon les Swiss GAAP RPC transmet une présentation fidèle de la situation du patrimoine, des finances et du résultat (True & Fair View).